Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260106-PLOU25_NR76-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 18

PLOUENAN
Poanian evit padout

Séance du 30 décembre 2025

Le trente décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, JP. CAER, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, M. VILLENEUVE, JJ. HIRRIEN, JM. SEVERE, R. JEZEQUEL, M. QUILLEVERE, E. TANGUY, K. KERNEIS, L. PENNORS, A. BOUL'CH, G. KERBIRIOU,

Excusés : O. MONCUS, A. LE BIAN, M.H. PETIT, D. CAZUC, D. LE GALL
Procuration de Monsieur MONCUS à Monsieur SAILLOUR - Procuration de Madame PETIT à Monsieur SEVERE

Maël SAILLOUR a été nommé secrétaire.

Vente chemin communal à SCEA ROZ MOC'H

Madame le Maire donne lecture du courriel de Maëlle Créach notaire à l'Etude Gestin LE Gall Nicolas & Associés, demandant de modifier la DÉLIBÉRATION N° 2025-02-20-04, comme suit, au vu des nouveaux éléments apportés par AT Ouest et par SDIF de BREST - Pôle Topographique et Gestion Cadastrale :

- D'après le document d'arpentage dressé par AT OUEST (2) Réf. : SP8297 Le 25/06/2025

La superficie est de 272 m2

- vu le plan cadastral édité le 15/07/2025, la parcelle est nommée 2305, la propriété est attribuée à SCEA ROZ MOC'H

Madame le Maire propose d'établir une nouvelle délibération avec les nouveaux éléments indiqués par le notaire, au prix de vente inchangé de 330 euros.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur un accord de principe concernant le projet de vente, sous réserve que toutes les conditions légales soient réunies auprès des intervenants et du notaire (frais à la charge de l'acquéreur).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Donne son accord pour la vente du terrain communal cadastré 2305, de 272 m2 à SCEA ROZ MOC'H

- Donne son accord pour un prix de vente fixé à 330 euros.

- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUENAN
29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification